



Approches parlementaires de la prévention des conflits, de la réconciliation et de la consolidation de la paix : un chemin à défricher



Audition parlementaire annuelle
Siège de l'Organisation des Nations Unies
6 et 7 décembre 2012

Programme provisoire

Séance I : Vue d'ensemble et questions générales		6 décembre	10h. - 13h.
Séance d'ouverture			30 min.
<i>Allocutions de bienvenue des dirigeants : l'ONU et l'UIP œuvrent ensemble à la paix</i>	M. Abdelwahad Radi, Président de l'Union interparlementaire		
	M. Rodney Charles, Vice-Président de l'Assemblée générale		
	M. Jan Eliason, Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies		
Débat général			120 min.
<i>Le débat fera suite à une interview à la manière du Forum économique mondial de Davos. Il n'y aura pas d'exposés. Avec l'aide d'un modérateur, de hautes personnalités seront invitées à définir les principales difficultés qui se posent, en général et en ce qui concerne certains conflits particuliers, quant aux trois sujets retenus : prévention des conflits, réconciliation et consolidation de la paix. Une séance de questions – réponses suivra.</i>	<i>Questions principales</i>		
	Quelle définition donner aux trois thèmes retenus ? Quels sont les liens qui les unissent ?		
	Qu'est-ce qui détermine la réussite ou l'échec des efforts de prévention, de réconciliation ou d'instauration d'une paix durable ?		
	L'ONU est-elle bien équipée, sur le plan institutionnel et opérationnel, pour relever les défis qui se posent ?		
	L'ONU devrait-elle s'employer davantage à associer les parlementaires aux initiatives de médiation et de réconciliation nationale ?		
	Comment la communauté internationale et les acteurs nationaux que sont les parlements peuvent-ils s'entraider dans leur quête commune de la paix ?		
	Comment expliquer que les femmes soient si faiblement représentées dans les négociations de paix et les missions de médiations ?		
<i>Experts invités</i>			
M. Ranko Vilotić, Représentant Permanent de la Croatie auprès Nations unies, Vice-Président de la Commission de consolidation de la paix, ONU			
Mme Marta Ruedas, Administratrice adjointe, PNUD			
Mme Saraswathi Menon, Directrice, Division pour les politiques, ONU Femmes			
M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques			
Mme Pauline Baker, Présidente émérite, Fonds pour la paix			
<i>Modérateur</i> : M. James Traub, journaliste et auteur			
Séance II : Des leçons de l'expérience		6 décembre	15h. - 18h.
Cas I : Kenya	<i>Présentation vidéo</i>		5 min.
	<i>Questions principales</i>		80 min.

<p><i>Cette séance illustrera le cas d'un parlement jouant un rôle volontariste dans la <u>prévention des conflits</u> dans le cadre des processus électoraux. Pour plus de précisions, voir la note d'information.</i></p> <p><i>Discussion de type "Davos" conduite par le modérateur, sans exposé et suivie d'un débat avec l'assistance.</i></p>	<p>Quels mécanismes les parlements peuvent-ils mettre en place pour prévenir les conflits découlant de leurs propres processus politiques, et pour réagir aux évolutions politiques extérieures aux processus institutionnels ?</p> <p>Quelles mesures les parlements peuvent-ils prendre pour prévenir les conflits grâce à un processus décisionnel plus inclusif ?</p> <p>Quelle est l'importance des efforts de médiation de la communauté internationale pour le rétablissement de la stabilité politique ? Comment ce processus peut-il être renforcé par une participation plus active du Parlement ?</p> <p>Quelles mesures le Parlement kenyan devrait-il prendre pour prévenir la violence dans la perspective des élections 2013 ?</p>
	<p><i>Experts invités</i></p> <p>M. Kenneth Marende, Président de l'Assemblée nationale du Kenya</p> <p>M. Mélégué Traoré, Membre de l'Assemblée Nationale, Burkina Faso</p> <p>M. Peter Gastrow, Directeur des Programmes, International Peace Academy</p> <p><i>Modératrice</i> : Mme Gayle Lemmon, journaliste et auteur</p>
<p>Cas II : Sierra Leone</p>	<p><i>Présentation vidéo</i> 5 min.</p> <p><i>Questions principales</i> 80 min.</p>
<p><i>Cette séance illustrera le cas d'un parlement qui a participé à la <u>réconciliation</u>. Pour plus de précisions, voir la note d'information.</i></p> <p><i>Discussion de type "Davos" conduite par le modérateur, sans exposé et suivie d'un débat avec l'assistance.</i></p>	<p>Comment les parlements peuvent-ils renforcer la communication et la coopération avec leurs électeurs et la société civile ?</p> <p>Qu'est-ce que la communauté internationale peut faire de plus pour améliorer les relations entre les parlements et les citoyens ?</p> <p>Comment amener les partis politiques à coopérer plus efficacement ? Comment les inciter à mettre en place des programmes électoraux qui ne soient pas fondés sur l'appartenance ethnique ou culturelle ?</p> <p>Quelles difficultés les pays rencontrent-ils dans leurs efforts de réconciliation une fois que l'aide internationale diminue ?</p> <p><i>Experts invités</i></p> <p>M. Edward Amin Soloku, (ex-parlementaire), Sierra Leone</p> <p>M. Shekou M. Touray, Représentant permanent de la Sierra Leone auprès des Nations Unies</p> <p>M. Eloho Ejevionne Otopo, Directeur and Chef Adjoint, Bureau du Soutien pour la Consolidation de la Paix</p> <p>M. Lansana Gberie, analyste, Security Council Report</p> <p><i>Modératrice</i> : Mme Gayle Lemmon, journaliste et auteur</p>
<p>Clôture</p>	<p>10 min.</p>
<p><i>Résumé des débats de l'après-midi et aperçu des activités du lendemain [A confirmer]</i></p>	
<p>Réception</p>	
<p><i>Ouverte à tous : Bureau de l'UIP, Uganda House, 336 East 45th Street (10^{ème} étage)</i></p>	

Séance III : Des leçons de l'expérience		7 décembre	10h. – 13h.
Cas III : Timor-Leste	<i>Présentation vidéo</i>		5 min.
	<i>Questions principales</i>		60 min.
<i>Cette séance illustrera le cas d'un parlement qui a participé à la <u>consolidation de la paix</u>. Pour plus de précisions, voir la note d'information.</i>	Qu'est-ce qui permet à des partis politiques obéissant à des idéologies différentes de coopérer efficacement au nom du progrès national ?		
	Quelles mesures doit-on envisager pour prévenir une éventuelle reprise de la violence après une mission de paix de l'ONU ?		
<i>Discussion de type "Davos conduite par le modérateur, sans exposé et suivie d'un débat avec l'assistance.</i>	<i>Experts invités</i>		
	M. Guillaume Kibgafari Soro, Président de l'Assemblée Nationale, Cote d'Ivoire		
	M. Anders B. Johnsson, Secrétaire Générale, Union Interparlementaire		
	Représentent de l'ONU (<i>à confirmer</i>)		
	Modérateur : M. Nicholas Walbridge, analyste, Security Council Report		
Tables rondes	<i>Questions principales (provisoires)</i>		120 min.
<i>Les participants seront invités à constituer des groupes de discussion autour d'une table (par langue : anglais, français, espagnol ou arabe).</i>	<p>A. Quelles sont les conditions requises pour que les parlements puissent participer concrètement à la prévention des conflits, la réconciliation, et la consolidation de la paix ?</p> <p>B. En quoi la coopération régionale peut-elle contribuer à la stabilité politique intérieure ?</p> <p>C. Que pourrait faire l'ONU pour mieux prévenir les conflits, et comment l'ONU peut-elle associer plus efficacement les parlementaires à son action en faveur de la paix ?</p> <p>D. Quelle contribution spécifique les femmes peuvent-elles apporter à la stabilité à long terme ?</p> <p>E. Comment la diplomatie interparlementaire peut-elle contribuer à la prévention des conflits ou à rétablir la paix ?</p> <p>F. Par quels mécanismes pourrait-on améliorer la coopération entre les partis politiques ?</p> <p>G. Comment faire pour que les auteurs de violences politiques aient à rendre compte de leurs actes ?</p> <p>H. Comment une société au sortir d'un conflit peut-elle sceller une réconciliation juste et sans exclusive ?</p> <p>I. Comment les parlements peuvent-ils demander des comptes aux organisations internationales sur les résultats de leur intervention ?</p> <p>J. En quoi les réformes économiques, aux échelons national et international, peuvent-elles favoriser la réconciliation ?</p>		40 min.
<i>Chaque table, composée de 6 à 8 participants, discutera d'une ou deux questions, qui seront conçues pour tenir compte à la fois de la dimension nationale et de la dimension internationale.</i>			
<i>Un "rapporteur" sera désigné pour chaque table ronde. Il disposera de trois minutes maximum pour présenter les discussions de son groupe.</i>			
<i>L'objet de la discussion n'est pas de parvenir à un accord, mais de confronter points de vue et expériences. Les rapporteurs mettront en évidence les points d'accord et les désaccords.</i>			
	Résumé des principaux arguments et rapports des rapporteurs		80 min.
	<i>Facilitateurs</i>		
	M. Alessandro Motter (Conseiller principal) et Mme Karin Riedl (Consultante), UIP		

Séance IV : Récapitulatif		7 décembre	15h. - 17h.30
Motion parlementaire	<i>Questions</i>	20 min.	
<p><i>Cette séance se déroulera sur le modèle des débats de Doha que la BBC a fait connaître.</i></p> <p><i>Aidés d'un modérateur, deux intervenants défendront la "motion" et deux autres défendront les arguments contraires. Chaque intervenant disposera de 4 minutes maximum pour exposer ses arguments. Les participants pourront ensuite poser des questions jusqu'au moment des conclusions et du vote final à main levée pour ou contre la motion.</i></p> <p><i>Etant donné la nature informelle de l'audition, la "motion" ne sera pas contraignante. Elle vise avant tout à éclairer les différents aspects de la question grâce à la contribution d'autant de participants que possible.</i></p>	<p>Selon la Charte des Nations Unies, c'est au Conseil de sécurité qu'incombe au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationale. Ses résolutions sont contraignantes et ont force de loi en droit international. Pourtant, son caractère démocratique est mis en cause depuis longtemps même si, jusqu'ici, les efforts de réforme n'ont pas permis d'aboutir à une solution consensuelle. Une résolution récente de l'UIP (126^{ème} Assemblée, Kampala) « <i>réclame une réforme, dans un proche avenir, de la composition du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment en ce qui concerne les membres permanents, compte tenu des nouveaux équilibres des forces dans le monde et de manière à donner au Conseil de sécurité la crédibilité et l'efficacité qu'il doit avoir pour promouvoir la paix et la sécurité internationale au XXI^{ème} siècle, par opposition au lendemain de la Seconde Guerre mondiale</i> ».</p> <p>Le débat tournera autour de la question :</p> <p><u><i>Est-ce qu'une composition plus inclusive du Conseil de sécurité permettrait de mieux assurer la sécurité dans le monde ?</i></u></p>		
	<i>Débatteurs</i>		
	M. Patrice Martin-Lalande, Assemblée nationale française, membre du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies		
	M. Hardeep Singh Puri, Représentant permanent de l'Inde auprès des Nations Unies		
	M. Eduardo Ulibarri, Représentant permanent du Costa Rica auprès des Nations Unies		
	M. Hans Corell, anciennement Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires juridiques		
	Modérateur : M. Bruno Stagno Ugarte, Directeur exécutif, Security Council Report		
	Questions et réponses avec les participants	40 min.	
	Vote final des participants (à main levée)		
	Examen des contributions des participants		75 min.
<p><i>Les réponses recueillies à l'issue des tables rondes du matin seront examinées à l'aide d'une présentation sur écran.</i></p>	<p>Cette séance visera à déterminer si les arguments avancés lors de la séance précédente font l'unanimité chez les participants qui pourront en profiter pour mettre en exergue leurs expériences respectives ou exprimer de nouvelles idées. Ce sera l'occasion de proposer d'autres arguments/solutions.</p>		
	<i>Facilitateur</i>		
	M. Martin Chungong, Vice-Secrétaire Générale, UIP		
Evaluation de l'audition		5 min.	
<i>Les participants seront invités à remplir un questionnaire d'évaluation</i>			
Conclusion		10 min.	
<i>Observations finales par M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP</i>			